



Onze membres locaux de la MINUEE emprisonnés par l'Erythrée



15 février 2006 – Onze ressortissants érythréens, employés par la Mission des Nations Unies chargée de surveiller le cessez-le-feu entre l'Éthiopie et l'Érythrée, sont toujours détenus par les autorités érythréennes, « ce qui est toujours 11 de trop », a informé aujourd'hui le porte-parole du Secrétaire général.

« La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée ([MINUEE](#)) a protesté auprès du gouvernement érythréen. Nous avons aussi eu des contacts ici à New York. Nous espérons que cette situation, mettant notre personnel local dans une situation intenable, sera bientôt réglée », a déclaré le porte-parole du Secrétaire général, Stéphane Dujarric, lors de son point de presse quotidien, au siège de l'ONU, à New York.

« Nous essayons de savoir pourquoi le gouvernement a emprisonné ses propres ressortissants (...) Nous comprenons mal les motivations de l'Erythrée, qu'il s'agisse des restrictions à la circulation et de l'autorisation de survol du territoire, ou de l'emprisonnement de ces membres du personnel », a précisé le porte-parole.

Le Conseil de sécurité se penche actuellement sur la question, a-t-il ajouté.

Dans son dernier [rapport](#) au Conseil de sécurité, publié le 6 janvier dernier, le Secrétaire général estimait que la situation de la MINUEE était de plus en plus « intenable ».

Le rapport définissait six options à l'attention du Conseil de sécurité, parmi lesquelles figurent le déplacement de la MINUEE, sa réduction à une mission de liaison et son retrait total.

La MINUEE confirmait par ailleurs que la situation militaire dans la zone provisoire de sécurité (TSZ) et les régions voisines demeurait « tendue et potentiellement explosive ».

Le gouvernement érythréen, qui réclame la démarcation de la frontière avec l'Éthiopie, a soumis, depuis le mois d'octobre, la MINUEE à une interdiction de survol du territoire par ses hélicoptères, à des entraves à sa circulation et à une expulsion de ses ressortissants occidentaux.

Ces mesures ont été condamnées par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général (voir notamment notre [dépêche](#) du 5 octobre, notre [dépêche](#) du 24 octobre et notre [dépêche](#) du 7 décembre 2005).